

Dispositif SOS Rentrée

Chaque année, certains jeunes se retrouvent sans affectation scolaire ou sans formation. Pour éviter qu'une attente ne devienne un décrochage, la Ville lance SOS Rentrée, un accompagnement personnalisé et destiné aux jeunes Drancéens.

Pour qui ?

Le dispositif s'adresse aux jeunes Drancéens âgés de **16 à 25 ans**, sans affectation scolaire, sans formation ou sans réponse favorable sur Parcoursup.

Un accompagnement personnalisé

Après votre inscription (au bas de cette page), vous serez recontacté(e) par un agent de la [Structure Information Jeunesse](#) afin d'étudier votre situation et, si nécessaire, de fixer un rendez-vous. L'objectif est de vous accompagner dans vos démarches pour trouver une solution adaptée à votre parcours.

- Constituer ou compléter un dossier
- Déposer un recours ou une demande d'affectation
- Prendre contact avec les interlocuteurs compétents
- Rechercher une inscription tardive
- Trouver une solution auprès d'un établissement scolaire, d'un CFA, de la Mission Locale, d'une association locale ou d'un organisme de formation.

Durée du dispositif

Le dispositif sera actif de juillet à octobre 2026, période clé de la rentrée scolaire. Un suivi pourra être assuré au-delà, jusqu'à l'intégration effective du jeune dans une structure adaptée.

À l'issue du formulaire, il vous sera demandé de transmettre les documents suivants :

- Pièce d'identité recto/verso
- Ensemble des bulletins scolaires de l'année écoulée
- Relevé de notes du dernier examen obtenu
- Tout courrier échangé avec la DSDEN ou le rectorat
- Copie des vœux Parcoursup
- Lettre de motivation
- Curriculum vitae (CV)

DERNIÈRE ÉTAPE

→ **ENVOYER MES DOCUMENTS**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont obligatoires, sont stockées sous format papier et informatisées. Elles sont destinées aux personnels de la Structure Information Jeunesse, sous la responsabilité du maire de Drancy, responsable de traitement, pour le dispositif "SOS Rentrée", sur la base de votre consentement, consentement que vous pouvez révoquer à tout moment par l'annulation de cette demande "SOS Rentrée" exprimée par écrit et adressée ou déposée au Structure Information Jeunesse. Elles pourront faire l'objet d'une transmission aux établissements scolaires, à la Mission Locale ou tout organisme destiné à vous accueillir.

Les informations sont détruites et effacées au plus tard le 31 décembre de l'année N+1. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » de 1978 modifiée et au Règlement général (européen) sur la protection des données (RGPD) de 2016, entré en application le 25 mai 2018, vous disposez du droit de demander à la Mairie de Drancy l'accès à vos données personnelles ainsi que la rectification, l'effacement ou la portabilité de celles-ci.

[Vous pouvez également demander à vous opposer au traitement de données ou à le limiter.](#) Pour l'exercice de ces droits, vous pouvez vous adresser par voie postale à : Mairie de Drancy – Délégué à la protection des données – Place de l'Hôtel de Ville – 93701 Drancy Cedex ou par courriel à dpo@drancy.fr.

En cas de problème, vous pouvez saisir la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), autorité de contrôle française, et introduire une réclamation en écrivant à : CNIL – 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07 ou directement sur le site internet www.cnil.fr.



MAIRIE DE DRANCY

Place de l'Hôtel de ville - BP 76
93701 Drancy Cedex

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 9h à 17h30
Le samedi de 9h à 12h